



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE
DES GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION
MUNICIPALE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

RELATIONS EXTERIEURES

**ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES
DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort souhaite adhérer en 2009 à l'Association Nationale des Gestionnaires de la Restauration Municipale (dite ANDRM).

L' ANDRM est spécifiquement professionnelle.

Elle regroupe les cadres de la restauration collective exerçant dans des collectivités territoriales (commune, département, région), des établissements publics de coopération intercommunale ou des caisses des écoles inclusion faite des départements et territoires d'outre-mer.

Elle a pour buts :

- de leur permettre de mettre en commun leurs points de vue sur leur activité,
- de traiter du développement de leur profession,
- de promouvoir une restauration collective publique de qualité, moderne et citoyenne,
- de faciliter et de développer l'information et la formation de ses membres,
- de faire reconnaître à la restauration collective son statut de Service Public,
- de faire évoluer le statut des personnels favorisant un recrutement de qualité,
- d'afficher une démarche forte d'éducation à la santé,
- de faire connaître et reconnaître la restauration collective publique et ses cadres,
- d'être un outil au service des élus et des professionnels, gestionnaires, techniciens de la restauration collective publique.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale de l'Association. Le montant pour l'année 2009 s'élève à 35,00 € pour la Ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 011 chapitre 200 article 6281.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'Association Nationale des Gestionnaires de la Restauration Municipale (ANDRM) ;
- Autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- Désigner la directrice du service de l'enseignement pour représenter la Ville de Niort au sein de cette association ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD